



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ANNEE 2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION

1ère SÉANCE

Madame la Présidente du CCAS soussigné

Certifie que le compte rendu

de la présente délibération

a été affiché dans les délais légaux

*Pour Madame le Maire, Présidente
La Vice-Présidente du CCAS
Rahma FELLAH*

SÉANCE DU 28 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 Mars, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES s'est réuni à 10H00 à l'hôtel de ville –salle des mariages, sur la convocation qui leur a été adressée par le CCAS le 24 Mars conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRÉSENTS :

Kristell NIASME, Rahma FELLAH, Bernardina DA SILVA ALVES, Rachida DOUNRAR, Bernard LEROI, Juliette GBAGBO, Daniel BAUER, Yolande DAVY, Jean Yves MOORS, Founé TOURE, Carmita PEREIRA

PARTICIPAIENT A LA RÉUNION :

Marie-Pierre FIOT Directrice des Solidarités, Alan ALIJAGIC Responsable de la MDS, Sandy GIRAULT Responsable Adjointe à la MDS, Colette MONEGER Assistante de direction.

=====



MAIRIE DE
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

DELIBERATION 2025-01-01

**ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT POUR LE CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu les articles L.123-6 et R.123-7 à R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatif aux Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 février 2025 portant élection du nouveau Maire, Président du C.C.A.S.,

Considérant qu'il y a eu, en vertu de l'article 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, d'élire au sein du Conseil d'Administration un Vice-président.

APRES AVOIR DELIBERE,

PROCEDE,

A la majorité absolue des suffrages exprimés, à l'élection d'un Vice-président au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

A obtenu

- Madame Rahma FELLAH : 11 voix Pour

Madame Rahma FELLAH, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée élue.
Elle a déclaré accepter ce mandat.



**KRISTELL NIASME
PRESIDENTE DU CCAS**

*P/O Pour Madame la Maire
Présidente
La Vice-Présidente du CCAS
Rahma Fella*

Accusé de réception en préfecture
094-269400453-20250328-2025-01-01-DE
Date de réception préfecture : 01/04/2025